

Bon de Commande n° XX-XX-XXXXXX-XX

Commande créée le 09/08/2018



Ce numéro doit figurer sur le bon de livraison et la facture

Les montants sont exprimés en
Euro1 1/2

Adresse de facturation

AFPA EPIC CRT24

CSP Compta FRN - SIRET_82422814200017

AFPA - CITYSCOPE

3, rue Franklin

93100 - MONTREUIL

Fournisseur destinataire de la commande

Téléphone :

Mail :

Votre interlocuteur Achat/Approvisionnement

Centre de

A l'attention de

Téléphone :

Mail : r

LIVRAISON DEMANDEE LE 28/09/2018 – Centre de XXXXX à destination

Description de la demande	Réf Fourn.	Qté	UV	Cond.	PU	Montant HT	TVA %

Cette(s) ligne(s) de commande doit(vent) être livrée(s) le 28/09/2018 précisément aux horaires suivants Du lundi au Vendredi de 08h30 à 17h30 et à l'adresse suivante :

AFPA - SI-Applic. Métier

Du lundi au Jeudi :

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 8h30 à 11h

Systèmes d'information DSI

CITYSCOPE - 3, rue Franklin

93100 MONTREUIL

Bon de Commande n° XX-XX-XXXXXX-XX

Commande créée le 09/08/2018



Ce numéro doit figurer sur le bon de livraison et la facture

Les montants sont exprimés en
Euro2 1/2

Le fournisseur destinataire de la commande dispose de 3 jours ouvrés à compter de l'envoi de ce document pour contester tout ou partie du document en informant son interlocuteur commercial.

La(es) date(s) de livraison indiquée(s) sur la commande est(sont) contractuelle(s). Si elle(s) ne peut(vent) être tenue(s), le fournisseur destinataire de la commande a l'obligation de prévenir son interlocuteur commercial sans attendre.

Bon de Commande n° XX-XX-XXXXXX-XX

Commande créée le 09/08/2018



Ce numéro doit figurer sur le bon de livraison et la facture

Les montants sont exprimés en
Euro3 1/2

Commentaire(s) sur la commande :

Référence
contractuelle

CC_001292

Conditions
de paiement

Total HT

100 000,00 EUR

TVA

20 000,00 EUR

Total TTC

120 000,00 EUR

Le fournisseur destinataire de la commande dispose de 3 jours ouvrés à compter de l'envoi de ce document pour contester tout ou partie du document en informant son interlocuteur commercial.

La(es) date(s) de livraison indiquée(s) sur la commande est(sont) contractuelle(s). Si elle(s) ne peut(vent) être tenue(s), le fournisseur destinataire de la commande a l'obligation de prévenir son interlocuteur commercial sans attendre.

Cette commande est émise selon les conditions générales d'achat de l'afpa. En acceptant cette commande, le fournisseur reconnaît renoncer formellement à toutes autres conditions et notamment à ses conditions générales de vente